

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du 14 NOVEMBRE 2022 à 8h30

Date de convocation : 8 novembre 2022

Délibération
N°B2022_112

Membres en exercice :	19
Votants :	19
Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : JAMMES Michel

PRESENTS : DEVIC Bernard, DURAND Viviane, GOIRY Catherine, HERNANDEZ Joël, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, HERAS Guillaume, LAPALU Christian, JAMMES Michel, PY Michel, RIO Jean-Louis

EXCUSES :-

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), BELART Xavier (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), HERAS Guillaume (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), LAPALU Christian (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), JAMMES Michel (délibération N°C2022_122 et N°C2022_123), PY Michel (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), RIO Jean-Louis (délibération N°C2022_132)

EXCUSES AVEC PROCURATION : BELLOTTI-LASCOMBES Emma, MARTIN Henri

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :-

Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions

OBJET : FINANCES – Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Aude et à l'Etat pour l'opération « Réhabilitation des centres techniques à Coursan -1ere tranche »

Le Grand Narbonne gère pour la population les services du Cycle de l'Eau et de l'Environnement. Le service Environnement gère les déchetteries et la collecte des déchets et Ordures Ménagères pour l'ensemble de son territoire (37 communes). Actuellement les services sont éclatés sur plusieurs sites géographiques, les directions des services sont regroupées au siège du Grand Narbonne.

Le site actuel du centre technique de Coursan dans la zone d'activité ZA de la Condamine est dimensionné pour une douzaine d'agents. Il en accueille aujourd'hui une soixantaine. Des extensions ont été aménagées mais la qualité d'accueil des usagers et la qualité de vie au travail des agents au quotidien ne sont plus adaptées.

N°B2022_112

Pour répondre aux nouveaux besoins des services, le Grand Narbonne a acheté le site des anciens Etablissements Egretier : plusieurs parcelles sises dans la ZA de la Condamine à Coursan, dont un bâtiment d'environ 2000m² au sol et une maison d'habitation de 100m². Ce site à l'avantage d'être très proche de l'actuel centre technique du Grand Narbonne.

Il s'agit de réhabiliter et de requalifier les bâtiments Egretier pour loger les agents, véhicules et matériels du service Environnement dans une première tranche. La deuxième tranche permettra de réhabiliter le centre technique actuel pour les besoins du seul service du Cycle de l'Eau. L'ensemble est estimé à 1 119 750 euros HT.

Le montant estimé des travaux de la première tranche « Service Environnement » s'élève à 673 080 euros HT :

- Bureaux des agents administratifs
- Zones de stockage aérien et véhicules
- Ateliers
- Aire de lavage
- Locaux de vie pour les agents opérationnels.

Il est possible de solliciter le financement du département de l'Aude et de l'Etat au titre de la DSIL.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

- Département de l'Aude : 201 924 euros (30%)
- Etat DSIL : 201 924 euros (30 %)
- Autofinancement Grand Narbonne : 269 232 euros HT (40 %)

A l'unanimité, le Bureau décide :

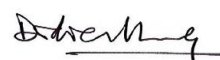
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Aude pour un montant de subvention de 201 924 euros ;
- De solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DSIL pour un montant de subvention de 201 924 euros ;
- De valider le plan de financement de l'opération « Réhabilitation des centre techniques à Coursan -1ere tranche » ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 18/11/2022
et de sa publication
le : |PUB|**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

